

Décision

Générale

colonial

Décision n° 605 accordant une permission d'un mois à Mme Gaillard.

n° 605

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 11366 du 18 octobre 1949

Vul'a, demande de permission d'absence formulée par Mme Gaillard, sténo-dactylographe à l'enregistrement

Vul'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois avec solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mme Gaillard, secrétaire dactylographe au service de l'enregistrement. Art. 2 — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.